

## ARBITRAGE Comité Directeur F.F.P.J.P.24 et 25 mai 2018

Propositions de la CNA avec réponses du Comité Directeur du 24 au 26.05.2018.

-Q : Définir le rôle de l'arbitre concernant les tenues.

R : Les arbitres doivent faire remarquer aux joueurs qu'ils ne sont pas en tenue conforme et en cas de refus de l'équipe de se conformer aux directives FFPJP, l'arbitre doit en référer au jury de concours qui est seul, habilité à les disqualifier.

-Q : Valider pour mise sur le site, le protocole pour le contrôle des boules qui sera mise sur le site FFPJP sous « Arbitrage ».

R : l'autorisation est donnée par le Comité Directeur.

-Q : Valider le protocole de dialogue (explication publique) pour le tir de précision qui sera mis en place sur le site de la FFPJP, rubrique Arbitrage.

R : l'autorisation est donnée par le Comité Directeur. A noter qu'il y a en préparation le même genre de procédure pour l'annonce des cartons.

-Q : Demander à la FIPJP la modification du diamètre du cercle actuel de 50 cm, le porter à 60 cm et augmenter l'épaisseur du cercle à 1 cm (un tube serait plus judicieux). Les fautes de pieds représentent 70 % commises par les joueurs.

R : l'autorisation est donnée par le Comité Directeur pour une fourchette 50 à 60 cm.

-Q : Pour les CDC et CRC compétitions jeunes (cadets-juniors) problème de tenue short pour les cadets interdit pour les juniors.

R : la nouvelle réglementation sur les tenues apportera réponse.

-Q : Autoriser un arbitre national hors pôle élite d'arbitrer un championnat de France désigné par la CNA avec prise en charge par la Fédération (compris dans l'effectif actuel).

R : l'autorisation est donnée par le Comité Directeur.

-Q : Pour le CNC féminin avoir un arbitre supplémentaire lors du cycle atelier tir et triplete.

R : l'autorisation est donnée par le Comité Directeur.

-Q : La CNA propose qu'un club ne puisse monter en division supérieure (CRC-CNC) qu'à condition d'avoir un arbitre en activité au sein du club.

R : le comité directeur refuse ce principe qui ne vise qu'une seule de nos compétitions, et souhaite que la CNA fasse d'autres propositions pour le prochain comité directeur de septembre.

-Q : Demander à la FIPJP de diminuer le délai d'absence d'un joueur ou d'une équipe de 1 heure à 30 minutes, afin de ne pas retarder le déroulement du concours.

R : l'autorisation est donnée par le Comité Directeur. -La CNA valide le projet

du centre de formation national (tronc commun plus spécificité) que souhaite mettre en place dans les prochaines années la FFPJP

-Q : La CNA tient à préciser pour toutes les compétitions placées sous l'égide de la FFPJP (nationaux-supra nationaux-internationaux et évènementiels plus Trophée des villes, Trophée l'équipe, Masters de pétanque, etc...) que les arbitres soient nommés uniquement par la CNA. Cette commission demande à QUARTERBACK de respecter toutes les conventions entre les deux parties concernant la nomination des arbitres.

R : Le comité Directeur donne autorisation au président de la Commission Nationale d'Arbitrage de répondre en son nom : « Ces manifestations étant placées sous l'égide de la FFPJP, seule la CNA a compétence pour désigner les arbitres. Aucun autre arbitre ne peut être désigné par QUART